



## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche</p> <p>Sous-direction des Etablissements et de la Politique Contractuelle</p> <p>Bureau des Emplois, du Recrutement et de la Formation Initiale des personnels de l'enseignement technique</p> <p>1 ter, avenue de Lowendal 75700 – PARIS 07 SP</p> <p>Suivi par : Christian VERNHES</p> <p>Tél : 05 61 28 94 01 Fax : 05 61 28 94 21</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGER/SDEPC/N2005-2077</b></p> <p><b>Date: 11 octobre 2005</b></p>
--	---

Date de mise en application : **Immédiate**

Date limite de réponse : **10 novembre 2005**

Nombre d'annexes: 4

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche  
à  
Mesdames, Messieurs, les Directeurs Régionaux de  
L'Agriculture et de la Forêt –  
Les Directeurs de l'Agriculture et de la Forêt

Mesdames, Messieurs, les Chefs des Services  
Régionaux de la Formation et du Développement - Les  
Chefs des Services de la Formation et du  
Développement

Mesdames, Messieurs, les Directeurs des  
Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de  
Formation Professionnelle Agricole

**Objet : Appel à candidature pour l'inscription à la procédure de sélection pour l'aptitude à la fonction de directeur de CFPPA ou de CFA , à la rentrée scolaire 2007.**

**Bases juridiques :** Code rural Art. R 811-30 – Code du travail Article L. 116-5 – Articles R. 116-26 et suivants

**MOTS-CLES :** aptitude, fonctions de direction, candidature

Destinataires	
<p><b>Pour exécution :</b></p> <p>Mesdames, Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt - Les Directeurs de l'Agriculture et de la Forêt</p> <p>Mesdames, Messieurs les Chefs des Services Régionaux de la Formation et du Développement - Les Chefs des Services de la Formation et du Développement</p> <p>Madame, Messieurs les Directeurs des Etablissements de l'Enseignement Supérieur</p> <p>Mesdames, Messieurs les Directeurs des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole</p> <p>Monsieur le Doyen de l'inspection de l'Enseignement agricole</p>	<p><b>Pour information :</b></p> <p>Monsieur le Secrétaire Général.</p> <p>Monsieur le Délégué aux Mobilités et aux Carrières.</p> <p>Monsieur le Vice-Président du CGGREF.</p>

La présente note de service a pour objet la présentation de la procédure de sélection pour l'aptitude aux fonctions de direction de CFPPA et de CFA.

NB : Elle traduit la volonté de la DGER de poursuivre la sélection et la formation de directeurs de centres ayant en charge la direction d'un CFPPA et/ou d'un CFA. Cela se fera en parallèle de l'implantation très progressive de postes de directeurs-adjoints d'EPL sur statut d'emploi « chargés de la Formation Professionnelle Continue et/ou de l'Apprentissage ».

Les référentiels de métier sont en cours d'élaboration.

La coexistence des deux statuts (d'emploi de Directeur-Adjoint et de Directeur de Centre) permet d'assurer la couverture des besoins dans ces domaines.

Elle comporte six parties :

- I - Rappel du descriptif de l'emploi
- II - Conditions à remplir pour présenter sa candidature
- III - Formation et appui à la prise de fonction
- IV – Constitution des dossiers
- V – Envoi des dossiers
- VI – Déroulement des épreuves

ainsi que des annexes 1 à 4 : correspondant aux formulaires à remplir

## **I - RAPPEL DU DESCRIPTIF DE LA FONCTION DE DIRECTEUR DE CFPPA ET DE CFA**

Les directeurs exercent leurs fonctions dans le cadre de l'EPLEFPA, en tant que directeur d'un centre, et font partie de l'équipe de direction.

En application des articles R.811 – 27 et 811 - 30 du code rural, les directeurs des centres de formation (CFPPA – CFA) qui composent l'EPLEFPA :

- sont nommés par le ministre de l'agriculture,
- ont qualité de représentant de l'État dans le centre,
- disposent de l'autonomie pédagogique et proposent leur projet pédagogique au conseil d'administration de l'établissement public local,
- gèrent le fonctionnement administratif et, par délégation du directeur de l'EPLEFPA, le fonctionnement financier du centre,
- ont autorité sur les personnels qui y sont affectés ou qui sont mis à leur disposition,
- veillent à la sécurité des personnes et des biens, à l'hygiène et à la salubrité des centres,
- veillent au respect du règlement intérieur ainsi qu'au bon déroulement des enseignements et du contrôle des aptitudes et des connaissances des stagiaires et apprentis,
- engagent les actions disciplinaires. Ils prononcent seuls à l'égard des stagiaires ou apprentis les sanctions de l'avertissement, du blâme ou de l'exclusion temporaire de huit jours au plus, de l'établissement, de l'internat ou de la demi-pension,
- peuvent prendre, en cas de difficultés graves dans le fonctionnement de l'établissement et après consultation du conseil de centre ou du conseil de perfectionnement, toutes les dispositions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du service public.

### **Le tronc d'activités communes aux directeurs de CFPPA et de CFA comprend :**

- la conception, l'organisation et l'animation du travail nécessaire à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet de centre, dans le cadre du projet d'établissement de l'EPLEFPA,
- l'organisation des relations avec les partenaires du centre pour en assurer la promotion et l'organisation des activités,
- le développement du centre,
- la gestion et l'animation des ressources humaines du centre,
- la préparation de l'état prévisionnel des recettes et dépenses (EPRD), la participation à l'analyse budgétaire et financière du centre, dans le cadre du budget de l'EPLEFPA.

### **Spécificités pour les CFPPA :**

Ces centres se caractérisent par :

- des statuts de formés divers et nombreux : salariés, aides familiaux, chefs d'entreprise, demandeurs d'emploi, jeunes en contrats d'apprentissage, etc....
- une grande diversité de financeurs ayant chacun ses objectifs et ses règles propres,
- une multiplicité de modes de conventionnement, des dispositifs de formation et d'organisation pédagogique,
- la diversité des partenariats institutionnels et professionnels.

### **Spécificités pour les CFA :**

Ces centres se caractérisent par :

- une catégorie particulière de formés que sont les apprentis et un mode de financement lié à ce public : taxe d'apprentissage et subvention du conseil régional,
- une gestion financière qui s'inscrit, en principe, dans le cadre d'une convention quinquennale permettant ainsi des stratégies d'action à moyen terme,
- une pédagogie de l'apprentissage particulière qui génère des obligations de relations suivies avec les employeurs.

## **II – CONDITIONS A REMPLIR POUR PRESENTER SA CANDIDATURE A LA PROCEDURE DE SELECTION**

### **2-1 - Dispositions générales**

Peuvent faire acte de candidature, pour l'inscription à la procédure de sélection pour l'aptitude aux fonctions de direction de CFPPA et de CFA, **les fonctionnaires et fonctionnaires stagiaires de catégorie A, âgés d'au moins 25 ans. Cette condition doit être remplie, au plus tard, le 1<sup>er</sup> jour de la prise de fonction.**

Les agents remplissant les conditions énumérées ci-dessus, désignés pour assurer un intérim ou faire fonction de directeur de CFPPA ou de CFA, doivent obligatoirement faire acte de candidature pour l'inscription à la procédure de sélection.

### **2-2 - Dispositions particulières concernant les candidats à la fonction de direction de CFA :**

En outre, conformément à l'article R.116-27 du code du travail, ils doivent en général :

2-2-1 - être titulaire d'un diplôme ou titre au moins équivalent à un diplôme de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur général ou technologique ;

2-2-2 - avoir accompli, pendant cinq ans au moins, des fonctions d'enseignement dans un établissement technique public ou privé ou dans un centre de formation d'apprentis créé en application des articles L.116-1 à L.116-8, à raison d'au moins 200 heures par an.

**Avant la transmission du dossier au ministère, le DRAF devra s'assurer que l'intéressé remplit les conditions** prévues à l'article R. 116-27 du code du travail et, le cas échéant, prendre l'une ou l'autre des décisions suivantes :

- exonérer le candidat de l'exigence de l'accomplissement de 5 années au moins de fonctions d'enseignement, mentionnée au 2-2-2, si l'intéressé est titulaire d'un diplôme de second cycle de l'enseignement supérieur et justifie de cinq années d'activité professionnelle (joindre au dossier les pièces officielles justificatives),
- autoriser sur demande du président de l'EPLEFPA, à titre exceptionnel, la candidature à la procédure de sélection d'un agent titulaire d'un diplôme ou d'un titre d'un niveau au moins équivalent à celui du baccalauréat si l'intéressé répond à la condition définie au 2-2-2 (joindre au dossier les pièces officielles justificatives).

## **III - FORMATION ET APPUI A LA PRISE DE FONCTION**

### **3-1 - La formation**

Les agents inscrits sur les listes des candidats jugés aptes à exercer la fonction de direction de CFPPA ou de CFA doivent obligatoirement suivre la formation de préparation à la prise de fonction se déroulant à partir de la prochaine année scolaire.

Sauf cas de force majeure, un candidat qui ne suivrait pas cette formation se verrait radié de la liste des candidats jugés aptes à exercer la fonction de direction de CFPPA ou de CFA.

La formation est organisée sous forme de 9 modules répartis sur l'année scolaire.

Son contenu sera communiqué dès que possible aux candidats inscrits sur la liste d'aptitude.

### **3-2 - L'appui à la prise de fonction**

Suite à leur nomination en tant que directeur de CFPPA ou de CFA, et durant l'année de leur prise de fonction, les nouveaux directeurs bénéficient d'un appui dispensé par l'Inspection de l'enseignement agricole. Sur la base d'un rapport fait par le directeur sortant et d'un diagnostic établi par le directeur entrant, l'appui porte notamment sur la place et la dynamique du centre dans son environnement, la gestion de son potentiel humain, l'organisation et la gestion pédagogique des formations ainsi que l'analyse organisationnelle administrative et financière. A cette occasion, les inspecteurs apprécient les conditions d'exercice de la fonction, les résultats obtenus et dispensent les conseils professionnels appropriés.

## **IV - CONSTITUTION DES DOSSIERS**

Deux dossiers sont à constituer et à envoyer à la S/D EPC : le dossier d'inscription et le dossier de candidature.

### **4-1- Un dossier d'inscription qui comprend :**

4-1-1- la demande d'inscription est établie par le candidat sur l'imprimé joint (**D 1 et/ou D 2**)

4-1-2 - les appréciations motivées des supérieurs hiérarchiques porteront sur les aptitudes du candidat à exercer des fonctions de directeur de CFPPA ou de CFA (**D 3**) . Les photocopies des fiches de notation des deux dernières années (2003-2004 et 2004-2005 ou 2002-2003 et 2003-2004) seront jointes. **Si l'agent est candidat aux fonctions de directeur de CFPPA et de CFA, ne compléter qu'un dossier D 3.**

**4-2- Un dossier de candidature présenté à la commission de sélection (D 4), l'agent ne constitue qu'un seul dossier de candidature même s'il se présente pour l'aptitude aux 2 fonctions.**

Ce dossier, établi par le candidat, fait l'objet d'une évaluation par la commission de sélection pour formuler l'avis individuel après délibération.

La mise en forme de ce dossier doit être, pour le candidat, l'occasion

- de montrer qu'il appréhende avec justesse les différentes facettes et les exigences des fonctions de direction de CFPPA et/ou de CFA (et qu'il s'est donné les moyens de cette appréhension)
- de faire un bilan et une analyse de son parcours professionnel en montrant en quoi ce parcours, les responsabilités exercées, les acquis professionnels, les formations complémentaires, l'ont préparées à l'exercice de ces fonctions
- de formuler un projet personnel et d'exprimer ses motivations pour ces fonctions.

Pour renseigner chaque partie du dossier, le candidat doit faire preuve de créativité et d'initiative, et éviter d'être purement descriptif. Chaque partie ci-dessous est à développer sur des feuilles annexes.

Ce dossier comprend les pièces suivantes : (D 4 – bordereau d'envoi)

### **4-2-1 - présentation et analyse du parcours professionnel du candidat**

4-2-1-1 - présentation du poste actuel et en particulier indication des responsabilités exercées au sein de l'établissement d'affectation (ou du service), notamment celles qui sont considérées par le candidat comme étant en rapport avec les fonctions d'un directeur de CFPPA ou de CFA (les déclarations du candidat devront être appuyées de pièces justificatives ou attestées par le chef d'établissement),

4-2-1-2 - présentation des postes précédents successivement occupés, avec indication des responsabilités exercées notamment celles qui sont considérées par le candidat comme étant en rapport avec les fonctions d'un directeur de CFPPA ou/et de CFA,

4-2-1-3 - formation continue et stages de perfectionnement suivis,

4-2-1-4 - initiatives et engagements personnels du candidat de nature à éclairer la commission de sélection sur sa motivation ou ses aptitudes (les déclarations du candidat devront être appuyées de pièces justificatives ou attestées par le chef d'établissement),

4-2-1-5 - d'une manière plus générale, tout élément que le candidat juge utile de porter à la connaissance de la commission de sélection.

#### **4-2-2 - exposé des motivations et de son projet de carrière**

4-2-2-1 - copie de la demande d'inscription (D 1 et/ou D 2 seulement, les avis de la hiérarchie ne doivent pas y être insérés, pour ne pas influencer la commission chargée d'évaluer les dossiers),

4-2-2-2 - exposé des motivations du candidat pour un emploi de directeur de CFPPA et/ou de CFA.

N.B. : L'ensemble des informations de ces deux dossiers n'est destiné qu'aux opérations de sélection et de choix des candidats. Ces éléments ne sont ni versés au dossier administratif du candidat ni archivés. Il en est de même pour les avis formulés par la commission de sélection.

### **V - ENVOI DES DOSSIERS**

#### **5-1 - le dossier d'inscription**

- Afin de faciliter le traitement des dossiers et l'organisation matérielle des épreuves, **la copie de la demande d'inscription D 1 et/ou D 2 sera transmise directement par fax** par le candidat, au 05 61 28 94 21 (à C.VERHNES))

→ **pour le 10 novembre 2005 au plus tard.**

- L'original D 1 et/ou D 2 et les avis D 3 (+ copies des fiches de notation 2003-2004 et 2004-2005 ou 2002-2003 et 2003-2004) seront transmis par la voie hiérarchique. Les avis sont strictement confidentiels et sont envoyés à la S/D EPC

→ **pour le 30 novembre 2005 au plus tard.**

**Il appartient aux DRAF- SRFD de regrouper les dossiers de leur région et transmettre l'ensemble des dossiers complets à : (joindre une liste récapitulative des dossiers transmis)**

→ MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE  
D.G.E.R.- S/D. EPC  
BERFI  
Complexe d'enseignement agricole d'Auzeville BP32679- 31326 CASTANET TOLOSAN Cedex

#### **5-2 - Le dossier de candidature présenté à la commission de sélection – D 1 et/ou D 2 et D 4**

Ce dossier constitué par le candidat sera transmis directement à :

→ MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE  
D.G.E.R.- S/D. E.P.C.  
B.E.R.F.I.  
Complexe d'enseignement agricole d'Auzeville BP32679- 31326 CASTANET TOLOSAN Cedex

**et parvenu au plus tard pour le 13 janvier 2006.**

### **VI – DEROULEMENT DES EPREUVES**

La commission nationale de sélection organise les opérations en 2 étapes et peut être scindée en sous-commissions. Elle est présidée par le doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole ou son représentant et comprend :

- des personnels de l'inspection de l'enseignement agricole,
- des fonctionnaires des services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture,
- des membres du conseil général du génie rural, des eaux et des forêts,
- des personnels de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministère chargé de l'agriculture et de leurs centres.

#### **6-1 - La commission chargée d'évaluer les dossiers de candidature :**

Sur la base des avis formulés par la commission sur le dossier de candidature, ainsi que des avis des supérieurs hiérarchiques du candidat, le Directeur général de l'enseignement et de la recherche établit la liste des candidats autorisés à se présenter à l'entretien oral.

#### **6-2 - la commission chargée d'entendre les candidats autorisés à se présenter à l'entretien oral :**

L'entretien d'une durée d'une heure maximum est destiné à apprécier, d'une part, les motivations du candidat qui sera amené à présenter son projet professionnel, et, d'autre part, ses aptitudes notamment sur la base des pré-requis nécessaires à la direction d'un CFPPA ou d'un CFA.

→ **Les entretiens oraux se dérouleront du 13 au 17 mars 2006.**  
à la D G E R  
1 ter avenue de Lowendal – 75007 PARIS

**6-3 - L'établissement de la liste d'aptitude :**

Après avis des commissions, le directeur général de l'enseignement et de la recherche arrêtera la liste d'aptitude aux emplois de direction de CFPPA et de CFA au titre de la rentrée scolaire 2007.

La validité de l'inscription sur cette liste est fixée à 2 années scolaires : 2007-2008 et 2008-2009.  
(date limite de validité : 31 août 2009).

**NB : Nous attirons l'attention des candidats sur le fait que l'inscription sur la liste d'aptitude n'ouvre pas droit à une affectation systématique.**

**JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR ASSURER LA PLUS LARGE DIFFUSION DE CETTE NOTE DE SERVICE AUPRES DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL.**

**Pour le Directeur Général de l'Enseignement  
et de la Recherche,  
et par délégation,  
Le Sous-Directeur des Etablissements  
et de la Politique Contractuelle**

**Yves SCHENFEIGEL.**

**DGER/SD EPC– DOSSIER D'INSCRIPTION**

**D 1 - DIRECTEUR DE CFPPA**

Candidature pour l'inscription à la procédure de sélection pour l'aptitude à la fonction de :  <b>DIRECTEUR DE CFPPA</b>  Au titre de septembre 2007	REMPLIR EN MAJUSCULES ET ENVOYER AU : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche DGER – SD/EPC - BERFI BP 32679 – 31326 CASTANET TOLOSAN cedex <b>Avant le 10 novembre 2005</b> <b>Fax 05 61 28 94 21 à Christian VERNHES</b>
<b>NOM PRENOM :</b>	NOM DE JEUNE FILLE :
Date de naissance : ...../...../.....	
Formation :	Diplôme :
Date de titularisation : ...../...../.....	(joindre la photocopie)
Corps :	Grade : Echelon :
Établissement :	
Service :	
Organisme : (avec mention de l'adresse complète)	
	<b>N° téléphone professionnel :</b>
Adresse mail professionnelle :	<b>N° fax professionnel :</b>

<b>Affectations successives :</b>				
Dates	Corps/grade	Fonctions	Durée	Service ou établissement d'affectation ou organisme

**Activités ou responsabilités exercées actuellement :** (Formation initiale, formation continue, développement, animation rurale, expérimentation, exploitation agricole, autres...) Précisez le champ des activités et responsabilités.

NOM – Prénom du candidat :.....

**.D 1 – (suite)**

**ENGAGEMENT :**

*« Je m'engage à suivre la formation à la préparation à la fonction de direction de CFPPA. En cas de non respect de ma part de cet engagement, je serai radié de la liste des candidats jugés aptes à exercer la fonction de direction de CFPPA. ».*

*« Lu et approuvé »*

Date ...../...../.....

Signature :





NOM – Prénom du candidat : .....

**D 2 (suite)**

**Activités ou responsabilités exercées actuellement :** (Formation initiale, formation continue, développement, animation rurale, expérimentation, exploitation agricole, autres...) Précisez le champ des activités et responsabilités.

**ENGAGEMENT**

*« Je m'engage à suivre la formation à la préparation à la fonction de direction de CFA. En cas de non respect de ma part de cet engagement, je serai radié de la liste des candidats jugés aptes à exercer la fonction de direction de CFA ».*

*« Lu et approuvé »*

Date : ...../...../.....

Signature :

**VISA DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE**

Date : ...../...../.....

Signature :

**A TRANSMETTRE A S/D EPC SEULEMENT POUR LE 30/11/2005****D 3 - AVIS**

+ copies des 2 dernières fiches de notation (2003-2004 et 2004-2005) ou (2002-2003 et 2003-2004))

**Si l'agent est candidat pour la direction de CFPPA et de CFA, ne remplir qu'un seul imprimé D 3**

DEMANDE D'INSCRIPTION, AU TITRE DE SEPTEMBRE 2007,  
SUR LA LISTE D'APTITUDE AUX EMPLOIS  
DE DIRECTEUR DE CFPPA et/ou de CFA

**AVIS MOTIVES – INSCRIPTION CFPPA ..... et/ou CFA..... (à préciser)**

NOM	NOM DE JEUNE FILLE :
Prénom :	Date de naissance : ...../...../.....
Etablissement d'affectation :	
Notes administratives : 2002-2003 : ..... 2003-2004 : ..... 2004-2005 : .....	

AVIS MOTIVE DU DIRECTEUR OU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT SUR LA DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE (Il importe de remplir toutes les rubriques. Toute rubrique non remplie équivaldra à T.D).

	TF	F	P	R	D	TD
1 – Aptitudes professionnelles						
+ sens du service public						
+ sens de l'organisation						
+ disponibilité						
+ initiative						
2 - Les qualités humaines						
+ écoute						
+ persévérance						
+ ouverture d'esprit						
+ sens des relations humaines						
3 - La motivation						
+ participation						
+ autoformation						
+ intérêt pour les questions administratives						
+ intérêt pour les questions institutionnelles						

AVIS GLOBAL SUR L'APTITUDE DU CANDIDAT :



**Si l'agent est candidat pour la direction de CFPPA et de CFA, il ne remplit qu'un « dossier D 4 »**

BORDEREAU D'ENVOI DES PIECES CONSTITUANT LE DOSSIER PRESENTÉ PAR LE CANDIDAT A LA COMMISSION DE SELECTION	
DEMANDE D'INSCRIPTION, AU TITRE DE SEPTEMBRE 2007, SUR LA LISTE D'APTITUDE AUX EMPLOIS DE DIRECTEUR DE CFPPA : <input type="checkbox"/> ET/OU CFA : <input type="checkbox"/> (à préciser)	
NOM :	NOM DE JEUNE FILLE :
PRENOM :	Date de naissance :: ...../...../.....
Etablissement d'affectation :	
Etablissement d'affectation :	
<b>ELEMENTS DU DOSSIER :</b> (développer sur des feuilles distinctes, groupées dans l'ordre et agrafées à ce bordereau)	
<b>1) historique de la carrière du candidat :</b>	
<input type="checkbox"/>	1-1 présentation du poste actuel et des responsabilités exercées
<input type="checkbox"/>	1-2 présentation des postes précédents successivement occupés et des responsabilités exercées
<input type="checkbox"/>	1-3 Formations et stages suivis : Mentionner notamment l'année, l'organisme responsable, la motivation, la qualification acquise, éventuellement, l'apport pour le candidat ou pour l'établissement,...(joindre les attestations correspondantes)
<input type="checkbox"/>	1-4 les initiatives ou engagements personnels de nature à éclairer la commission.
<input type="checkbox"/>	1-5 autres éléments (si le candidat le juge utile) à préciser
<b>2) exposé des motivations et du projet de carrière du candidat :</b>	
<input type="checkbox"/>	motivations du candidat
Nombre de feuilles jointes à ce dossier (à préciser obligatoirement) .....	

Ce dossier est envoyé par le candidat directement à :

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE  
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE  
S/D EPC BERFI  
BP 32679- 31326 CASTANET TOLOSAN Cedex

Date : ...../...../.....

Date : ...../...../.....

Signature du candidat :

Visa du supérieur hiérarchique :